

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatre novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC (proc de JC COURT), M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de MF TASTEVIN), B PERRUSSET (proc de A BEL), E ROCHE (proc de I NGUYEN), J SOUBEYRAND (proc de C FAURE), P MAISONNEUVE, C CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, C PASTRE, G SAUCLES (proc de A ROUSSET), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER J LAFFONT, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX (proc de M GUYON), MF MARTIN(proc de B SOUCHE), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER (proc de F CHASSON), G DOZ, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 31

Procurations : 12

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 28/10/2021

Secrétaire de séance : P ROUX

Absents : J DAUMAS, K ESSAYAR, JF DURAND, D BERAL, G FANGIER, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et M CEYSSON.

En présence des suppléants non votants :

Objet : Compte rendu des délibérations du Bureau.

DELIBERATION 04112021-01 Projection à la médiathèque Jean Rostand

VU l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-26-002 portant constitution d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « le Vinobre » et « Pays d'Aubenas-Vals » à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération n°23072020-06R du 23/07/2020, donnant délégation de compétence au bureau ;

Considérant qu'une des missions de la Médiathèque intercommunale est de promouvoir ses collections par l'intermédiaire d'actions culturelles ;

La Médiathèque propose chaque année d'organiser une projection en partenariat avec les Rencontres des Cinémas d'Europe dans le cadre du Mois du film documentaire.

La projection du film « Talking about trees » le vendredi 12 novembre à 18h00 sera présentée et accompagnée des commentaires de sa productrice Marie Balducchi.

Il est nécessaire de passer convention avec Marie Balducchi. Le coût de sa prestation est de 260 € TTC (deux cents soixante euros toutes taxes comprises) ; les frais d'hébergement, de restauration et de transport sont évalués à 300 euros.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président à signer la convention relative à cette projection avec Marie Balducchi.

DELIBERATION 04112021-02 Convention sur la communauté de communes pour le mandat financier pour l'accueil pérenne des enfants en crèche « les pandas » et le Multi Accueil de la commune de St Privat Coiron

Depuis 2017, la CCBA et la CC de Berg et Coiron conventionnent afin de définir les conditions techniques et financières de l'accueil réciproque d'enfants sur la crèche « les pandas » à St Privat et le Multi Accueil de Villeneuve de Berg. Cette convention engage les deux communautés de communes à contribuer financièrement à ces accueils et permet d'harmoniser les critères d'admission pour assurer une équité d'accueil dans ces structures.

Il est nécessaire de mettre à jour les critères d'instruction des dossiers de demande de places en EAJE auprès du PIAPE. En effet la CAF a précisé dans un courrier envoyé à tous les gestionnaires d'établissements que chaque famille doit pouvoir effectuer une demande d'accueil au sein d'un EAJE situé ou pas sur son territoire de résidence sans demande de dérogation.

La nouvelle convention ne fera donc plus mention d'une demande de dérogation ;

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20211104-DEL04112021-15-DE
Date de télétransmission : 16/11/2021
Date de réception préfecture : 16/11/2021

Chaque collectivité s'engage à faire remonter chaque trimestre, les « heures/enfants » facturées des enfants hors territoire à l'autre partie, afin de permettre à la collectivité de se tenir à jour.

Les deux collectivités s'engagent à financer le reste à charge par heures/enfants (sur la base des heures facturées), prestations de services de la CAF et participations familiales déduites, pour les enfants résidents sur son territoire et présents dans le multi-accueil à partir du 01 janvier 2021.

- o Sur la base du réalisé 2019 pour la communauté de communes de Berg et Coiron soit, 3.10 € (trois euros et dix centimes) par heure/enfant facturée au sein du multi-accueil de Villeneuve de Berg.
- o Sur la base du réalisé 2019 et du contrat engagé avec le gestionnaire pour la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, soit 2,30 € (deux euros et trente centimes) par heure/enfant facturée au sein du multi-accueil « Les Pandas » à St Privat.

L'année de référence choisie est 2019 car avec la crise sanitaire, l'année 2020 n'est pas une année représentative.

Le coût d'accueil pourra être modifié par avenant chaque année.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2021, renouvelable chaque année par tacite reconduction, avec possibilité pour l'une ou l'autre des parties de mettre fin au présent contrat moyennant un préavis de deux mois par lettre recommandée.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention supra communautaire de partenariat financier pour l'accueil d'enfants dans le multi accueil « les pandas » et le multi accueil de « Berg et Coiron ».

DELIBUR26102021-01/AVIS SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2022 **pour la commune de Saint Etienne de Fontbellon**

Vu la délibération n° 15072020-06R du 15/07/2020, donnant délégation de compétence au Bureau en matière d'avis préalable sur les demandes de dérogation au repos dominical des communes de la CCBA en application de l'article L3132-26 du code du travail,

Vu la demande d'avis de la commune de Saint Etienne de Fontbellon en date du 14 octobre 2021 sur la dérogation au repos dominical pour l'année 2022,

Considérant que les dimanches envisagés correspondent aux périodes de soldes ou de périodes de fortes fréquentation touristiques et qu'ils s'inscrivent parfaitement dans l'animation commerciale de la commune,

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable à la demande de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON d'ouverture de 12 dimanches pour l'année 2022, à savoir :

Tous secteurs

- 3, 10, 17, 24 et 31 juillet 2022
- 7, 14, 21 et 28 août 2022
- 4, 11 et 18 décembre 2022

DELIBUR26102021-02/Exposition et ateliers à la Médiathèque Jean Giraud

VU l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-26-002 portant constitution d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « le Vinobre » et « Pays d'Aubenas-Vals » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 23072020-06R du 23/07/2020, donnant délégation de compétence au bureau ;

Considérant qu'une des missions de la Médiathèque intercommunale est de promouvoir ses collections par l'intermédiaire d'actions culturelles ;

La Médiathèque propose d'organiser une exposition sur le thème du conte intitulé « Il était une fois... des cocons, du fil, des dentelles... » du 3 au 29 décembre 2021.

Dans ce cadre, il est proposé de passer convention avec Prêle Barthod pour régler les frais de location de cette exposition et les ateliers qui l'accompagneront.

Le coût de cette prestation est de 1.000 € TTC (mille euros toutes taxes comprises) ;

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président à signer la convention relative à la location de l'exposition et l'organisation d'ateliers avec Madame Prêle Barthod.

DELIBUR26102021-03/Spectacle à la Médiathèque Jean Giraud

VU l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-26-002 portant constitution d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « le Vinobre » et « Pays d'Aubenas-Vals » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n° 23072020-06R du 23/07/2020, donnant délégation de compétence au bureau ;

Considérant qu'une des missions de la Médiathèque intercommunale est de promouvoir ses collections par l'intermédiaire d'actions culturelles ;

La Médiathèque propose un spectacle sur le thème du conte intitulé « **Ours et le Renard** » le samedi 11 décembre 2021.

Accusé de réception en préfecture
2021-20445-002-11-2021-15-DE
Date de télétransmission : 16/11/2021
Date de réception préfecture : 16/11/2021

Dans ce cadre, il est proposé de passer convention avec la compagnie Emillie Valantin pour régler les frais de cette représentation.

Le coût de cette représentation est de 724,78 € TTC (sept cent vingt-quatre euros et soixante-dix-huit centimes toutes taxes comprises) ;

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Président à signer la convention relative au spectacle avec la Compagnie Emilie Valantin.

DELBUR Adhésion 2021 à l'association Emergeillés par l'Ardèche

La stratégie de développement économique de la CCBA de 2019 prévoit différentes actions en matière de marketing territorial et de réseaux de sorte à promouvoir le territoire et ses entreprises. Le Président rappelle qu'à ce titre la Communauté de communes adhère à l'association Emergeillés par l'Ardèche depuis 2 ans afin de profiter des actions mises en place notamment sur les volets attractivité, ou RH pour aider les entreprises à attirer les talents sur le territoire.

Emergeillés par l'Ardèche est une association qui œuvre au renforcement de l'attractivité du territoire Ardèche. Son intervention consiste à déployer différentes actions en s'appuyant sur 4 axes principaux :

- Attirer les talents et recruter
- Créer du lien, bénéficier d'un réseau
- Promouvoir le Made In Ardèche
- Communiquer, partager la marque

Initialement cette association s'est construite dans une optique touristique mais aujourd'hui, il s'agit d'agir plus globalement sur la mise en réseaux des acteurs et les entreprises sont mises en avant.

Cette association se compose de différents collèges d'adhérents : les entreprises, les associations, les collectivités locales et les particuliers. La gouvernance repose sur les assemblées générales, le conseil d'Administration lui aussi organisé selon les 4 collèges pré-cités avec 5 Membres de droit (le Conseil Départemental, L'Agence de Développement Touristique, et les chambres consulaires) et le bureau. Madame Anne-Marie ESCHARAVIL, Présidente du directoire du Groupe Precia Molen préside l'association.

En adhérent, la collectivité intègre le réseau et se trouve associée aux différentes actions et événementiels mis en place par l'association : « merveilleux jeudis », « ils ont choisi l'Ardèche »...

En matière de ressources humaines, l'association fonctionne avec 1.5 ETP pour 2 salariés, une coordonnatrice et un chargé de marketing territorial. Pour ce qui est du budget, pour 2020, le montant des produits d'exploitation était de 134 635 € (avec à part égale les subventions et les adhésions) alors que le montant des charges d'exploitation était de 93 032 € pour un résultat de 41 603 €.

L'adhésion à l'association permet à la CCBA de participer et de voter lors des assemblées générales. Il convient donc de désigner à minima un représentant pour la CCBA et éventuellement un suppléant. A ce jour, il reste une place disponible au conseil d'administration au sein du collège collectivité, aussi, la CCBA a la possibilité de faire acte de candidature sur la base d'une demande écrite qui serait soumise lors d'un prochain conseil d'administration.

L'adhésion consiste au paiement d'une cotisation annuelle de 1 000€ pour les EPCI de plus de 10 000 habitants. Cette dépense est prévue au Budget principal pour 2021 pour le service Economie.

Il est proposé de poursuivre cette adhésion annuelle sur la durée du présent mandat sous réserve de la fourniture des éléments de bilan de l'année n-1 et du programme d'actions en cours et sous réserve de l'inscription au BP de l'année.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De renouveler l'adhésion à l'association Emergeillés par l'Ardèche pour l'année 2021 et suivantes sur la durée du présent mandat sous réserve de la fourniture des éléments de bilan de l'année n-1 et du programme d'actions en cours et sous réserve de l'inscription au BP de l'année ;
- De désigner Jacky SOUBEYRAND en tant que délégué titulaire et Joël BOYER en tant que délégué suppléant pour représenter la CCBA au sein des différentes instances de l'association ;
- D'autoriser le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion, notamment le bulletin d'adhésion et tout document afférent à la présente délibération

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte du compte rendu des délibérations du Bureau.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 5 Novembre 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20211104-DEL04112021-15-DE
Date de télétransmission : 16/11/2021
Date de réception préfecture : 16/11/2021